

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER INSERTION PAYSAGÈRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE TERR'ARBOUTS



EN RESUMÉ

Organisé au foyer rural de Le Vignau le 25 mars 2021 de 15h00 à 17h00, l'atelier insertion paysagère de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Terr'Arbouts a réuni 16 participants. Plus de 42 contributions ont été recueillies. L'objectif de la rencontre était de projeter les participants dans les principes d'aménagements représentatifs du territoire du projet.

L'évènement était organisé par Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagné des représentants du bureau d'études spécialisé Biotope qui rédige et coordonne l'étude d'impact, et des paysagistes du cabinet Aepe Gingko qui travaillent sur le volet paysager. Réalisé avec le support du cabinet ETHICS Group mandaté pour animer la concertation, l'atelier thématique s'est tenu en présence de représentants de l'association des agriculteurs « Pujo Arbouts Territoire d'Agri Voltaïsme » (PATAV) à l'origine de ce projet agrivoltaïque.

La rencontre était accessible sur inscriptions via un formulaire proposé sur le site internet du projet. Son format présentiel a induit une jauge limitée afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur.

Introduit par un temps de présentation du travail réalisé par les paysagistes, l'atelier s'est déroulé dans une atmosphère positive et collégiale permettant à chacun des participants de s'approprier la dynamique d'animation.

Les animateurs de l'atelier avaient pour mission de retranscrire les échanges des tables rondes. Chaque contribution a été prise en compte pendant l'animation. Les réponses aux questions posées sont reproduites dans ce présent compte rendu.

Le replay de la réunion est accessible en ligne dans la galerie du site internet du projet www.colidee.com/terrarbouts.

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER INSERTION PAYSAGÈRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE TERR'ARBOUTS

PORTER À CONNAISSANCE

Une note d'information, intitulée « Les prochains rendez-vous de la concertation », a été diffusée sous la forme d'un flyer numérique. Cette communication comprenait l'ensemble des dates de rencontres à venir (ateliers, permanences et réunion publique de restitution) dont celle de l'atelier « insertion paysagère ».

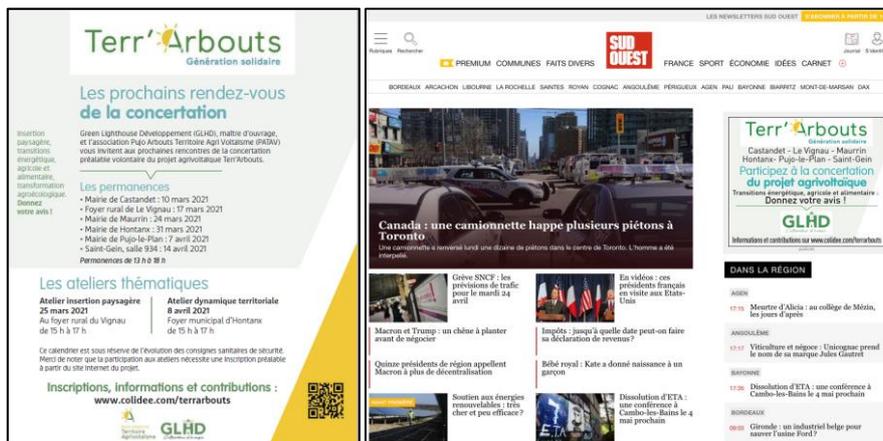
Début mars, le flyer a été communiqué auprès d'une audience adaptée aux rencontres prévues :

- Les deux présidents des communautés de communes du Pays Grenadois et du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais ;
- Les maires des communes concernées par le projet, leur responsable communication et leur secrétariat ;
- Les associations environnementales rencontrées pendant la phase de concertation préalable technique ;
- Les journalistes de la presse et des médias locaux ;
- Les participants à la réunion publique de lancement de la concertation (ayant acceptés d'être inscrit dans la liste de diffusion) ;
- Les riverains rencontrés lors des 3 journées d'information en porte-à-porte (ayant acceptés d'être inscrits dans la liste de diffusion).



Un message d'accompagnement personnalisé à chacune des cibles invitait généralement à relayer l'information et à s'inscrire à ces rencontres répertoriées dans l'onglet « Événements » du site internet : colidee.com/terrarbouts, principale voie dématérialisée du projet où le public peut suivre son actualité.

Une première campagne de communication faisant référence à l'atelier insertion paysagère a été diffusée dans le journal Sud-Ouest du 10 mars 2021. En parallèle, cette campagne a été dupliquée dans un format web visible dans l'onglet « Mont-de-Marsan » du site sudouest.fr.



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER INSERTION PAYSAGÈRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE TERR'ARBOUTS

Une semaine avant l'atelier, une invitation de rappel a été envoyée aux 140 inscrits à la liste de diffusion générale. Ce répertoire de courriel est composé de riverains du projet, de parties prenantes techniques et institutionnelles ainsi que de l'ensemble des personnes ayant assisté aux précédents événements de la concertation préalable volontaire du projet Terr'Arbouts. Ce message rappelait l'objectif de la rencontre et la marche à suivre pour s'y inscrire.

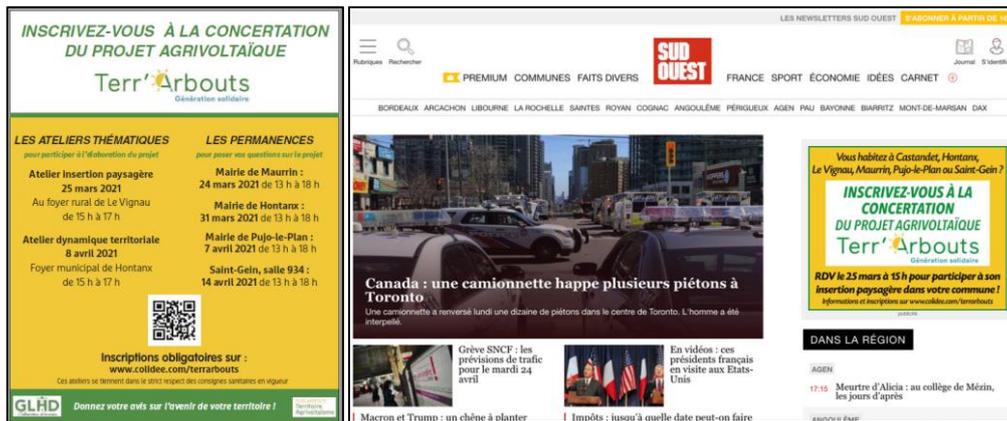


Entre le 10 et le 20 mars, la communication « Les prochains rendez-vous de la concertation » a notamment été affichée dans les locaux des mairies et des deux communautés de communes, avant



d'être diffusée sur leur site internet respectif. Elle a aussi été partagée sur l'application Panneau Pocket utilisée par les communes de Castandet, Maurrin et Saint-Gein.

Une seconde campagne de communication, toujours sur les prochaines dates de la concertation préalable volontaire, a été diffusée dans le journal Sud-Ouest du 20 mars 2021. Celle-ci visait à rappeler la date imminente de l'atelier insertion paysagère et les 4 dates de permanences restantes. Comme pour la première campagne de communication décrite, un format web de la 2^{ème} campagne est restée active pendant 3 jours sur le site internet du journal, ce qui correspond à une moyenne de 30 000 vues.



Le 23 mars 2021, un SMS a été envoyé à l'ensemble des maires ainsi qu'aux deux présidents des communautés de communes de communes concernées par le projet. Le but était de leur rappeler l'importance de leur présence à cet atelier dans le cadre de la concertation. Un lien d'inscription en direct leur a été partagé.

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER INSERTION PAYSAGÈRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAIQUE TERR'ARBOUTS

Sud-Ouest a publié le premier article sur le projet Terr'Arbouts le 24 mars 2021 intitulé « La solidarité rayonne grâce au solaire ». Cet article relayait lui aussi les dates des prochaines réunions dont celle de l'atelier insertion paysagère. L'article est accessible depuis ce lien : <https://www.sudouest.fr/landes/castandet/landes-la-solidarite-entre-agriculteurs-rayonne-grace-au-solaire-1783233.php>



Le jour de l'évènement, un tweet a été publié sur le compte « Terr'Arbouts : projet agrivoltaïque ». Cette publication avait pour objectif de prévenir la presse de la tenue de l'évènement et de proposer une inscription de dernière minute à ces derniers.



Pour rappel :
Conformément aux modalités de la concertation préalable au titre de l'article L121-16 du code l'Environnement, le public a été informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation quinze jours avant le début de la concertation.

LE DÉROULÉ DE L'ATELIER ET SES INTERVENANTS

La rencontre était structurée en 6 temps forts faisant appel à différents intervenants :

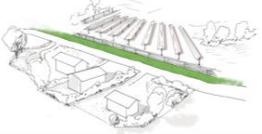
1. **RAPPEL DU PROJET**
 - Lisa SAVIO, cheffe de projet Terr'Arbouts (GLHD)
2. **DIAGNOSTIC PAYSAGER**
 - Coline BORGEAIS, chargée d'études paysage du cabinet Aepe Ginko
 - Jeanne ROOY, représentante du bureau d'études Biotope
3. **PRINCIPES D'INTEGRATION**
 - Floriane GORMOTTE, paysagiste du cabinet Aepe Ginko
4. **TEMPS PARTICIPATIF**
 - Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, animateur de la concertation
 - Les animateurs GLHD, Biotope et ETHICS Group
5. **MISE EN COMMUN DES RESULTATS**
 - Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, animateur de la concertation
6. **PROCHAINS RDV DE LA CONCERTATION**
 - Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, animateur de la concertation

Le support de présentation de l'atelier et son enregistrement sont disponibles en ligne sur le site internet du projet : colidee.com/terrarbouts.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

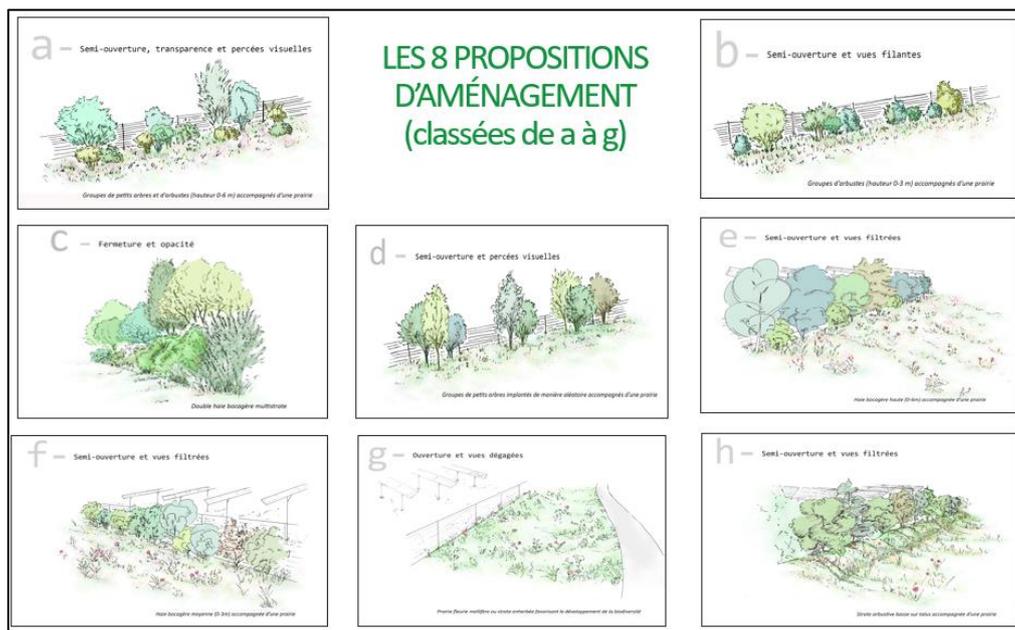
Pour le temps d'intelligence collective, 4 tables rondes avaient été installées pour accueillir les participants. Chaque table disposait des documents présentés dans ce chapitre.

Le cabinet de paysagistes, AEPE Ginko, a identifié 6 situations génériques d'aménagement sur le territoire du projet. Un aperçu de ces situations est proposé ci-dessous. Chaque situation est décrite à la suite de ce document dans le chapitre : « Les 6 principes d'aménagement et les propositions d'aménagement liées »

<p>Situation n°1 : Les vues sont ouvertes sur le projet mais un axe de circulation permet de maintenir une certaine distance</p> 	<p>Situation n°2 : Les habitations surplombent les parcelles de projet - Quelques linéaires de haies bocagères filtrent les vues - Des parcelles agricoles mettent à distance le projet</p> 
<p>Situation n°3 : Le projet prend place à proximité immédiate et à l'arrière des habitations</p> 	<p>Situation n°4 : Les habitations surplombent le projet alors mis à distance par des parcelles agricoles</p> 
<p>Situation n°5 : Le projet est mis à distance des habitations par un axe de circulation fréquenté et une haie bocagère existante filtre les visibilités</p> 	<p>Situation n°6 : Les habitations sont mises à distance du projet par un axe de circulation et des parcelles agricoles mais la situation en surplomb favorise les visibilités vers le projet.</p> 

Chaque tour de table de 10 minutes correspondait à une des 6 situations génériques. La zone d'aménagement à co-construire était matérialisée par la démarcation vert foncé, présente pour chaque situation d'aménagement.

Pour chacun de ces tours de table, il a été demandé aux participants de classer par ordre de préférence les 8 proposition d'aménagement et de justifier en collectif. Ces 8 propositions d'aménagement sont représentatives des différents types d'aménagement envisageables selon le cabinet Aepe Gingko. Classées de a à g, les propositions d'aménagement sont les suivantes :



Dès l'ouverture de l'atelier, les participants ont été invités à réagir librement. Toutes les questions posées ont été enregistrées. Une réponse a été apportée pour chacune d'entre elles par les organisateurs de l'atelier. Ces échanges sont retranscrits dans le présent compte-rendu. Pendant toute la durée de l'atelier, les animateurs prenaient en note les échanges et les classements proposés sur une tablette via l'outil digital Sondage.

Pour chaque situation d'aménagement, les animateurs avaient la possibilité de guider les participants selon 3 temps :

1. Spontanément, quels sont vos ressentis sur cette situation ?

L'objectif était de recueillir la compréhension/perception de la situation et les potentiels commentaires qu'elle suscite.

2. Quel classement souhaitez-vous mettre en place parmi les 8 propositions d'aménagement ?

L'intérêt d'un classement était d'obtenir de grandes tendances sur les préférences parmi les diverses propositions aménagement. Il invitait les participants à trouver un terrain d'entente partagé.

3. Comment justifiez-vous ce classement ?

Le but était de récolter les raisons du classement selon différents paramètres : hauteurs de haies, types d'essences, fonctions de l'aménagement, etc.

LES RÉPONSES AUX 3 QUESTIONS POSÉES EN DIRECT

Question 1. *Peut-on peindre la surface des panneaux pour les camoufler ? Ou tagguer leur dessous ?*

Réponse : On ne peut pas peindre la surface des panneaux. A priori, il n'y aurait pas de contre-indication à tagguer le dessous de panneaux monoface, cela ne poserait pas de soucis de production. C'est une solution qui peut être proposée mais il y en a d'autres pour minimiser l'impact visuel : adapter le maillage, les poteaux par exemple. En revanche, on ne peut pas peindre de panneaux bifaces car cela limiterait la lumière perçue.

Question 2. *Quelle est la hauteur réglementaire des clôtures ?*

Réponse : Pour empêcher l'intrusion et être en conformité avec les règles d'assurance, la clôture de la centrale de production doit respecter certaines normes de hauteur, un peu plus de 2 mètres.

Question 3. *Toutes les parcelles vont-elles être aménagées de la même façon ?*

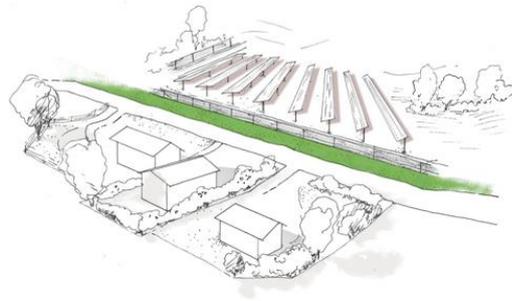
Réponse : Chaque parcelle aura différents côtés et chaque solution pourra se décliner d'un côté ou de l'autre. Ce n'est pas parce qu'on a une parcelle que toutes les faces de la parcelle seront aménagées de la même manière. Les haies peuvent avoir des formes différentes selon les côtés de la parcelle à aménager.

LES 6 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT LIÉES

SITUATION N°1 : Les vues sont ouvertes sur le projet mais un axe de circulation permet de maintenir une certaine distance.

De manière générale, les points de vue éventuels sur le projet depuis la route ne manifestent « pas de gêne » particulière.

Néanmoins, les riverains précisent la nécessité d'« occulter les points de vue depuis les habitations » pour « réduire une [éventuelle] dévaluation immobilière ».



Les premières contributions et autres remarques :

L'aménagement paysager doit être « réalisé à la carte avec les habitants », entre ceux qui ne veulent rien voir et d'autres qui au contraire voudraient avoir vue sur les panneaux.

Concernant le choix des essences, il est important de « prendre en compte les vents dominants ». Le « Miscanthus » et l'« Acacia » seraient efficaces pour « créer un masque visuel » et « utiles pour l'apiculture »).

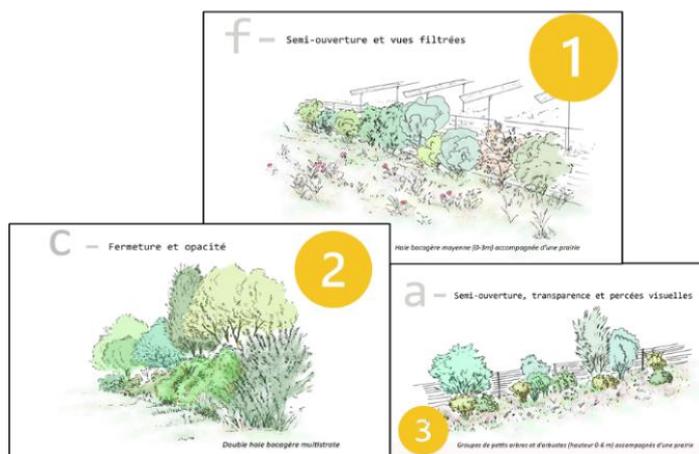
Il faut créer des haies d'« essences lentes et rapides, hautes et basses, persistantes et caduques », planter des « fruitiers en fonction des cultures sous les panneaux » et des « haies vives » pour minimiser l'entretien, ainsi qu'« interdire la plantation de pyracantha ».

Pour l'aménagement, il est proposé de concevoir des haies faisant « un masque visuel avec la vitesse de circulation des voitures » et de « conserver des percées visuelles sur les panneaux solaires » pour instaurer « des points de vue découverte et touristiques ».

Des « filets plastiques biodégradables » sont recommandés pour « protéger les plantations du gibier ».

Les représentants de la communauté de communes du Pays Grenadois soulèvent aussi la « nécessité de modifier le PLU » par rapport à la norme sur la hauteur des clôtures actées sur le territoire.

Le top 3 des propositions d'aménagement favorites toutes tables confondues :

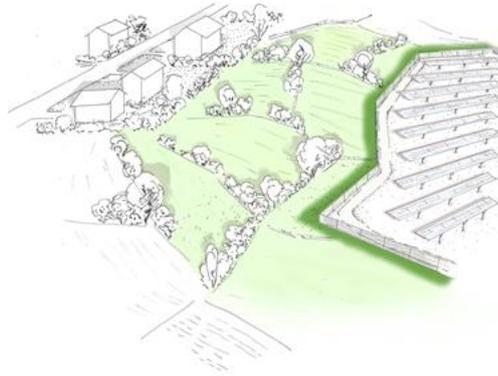


Le classement est le suivant :

1. Proposition « f - semi-ouverture et vues filtrées ». Cet aménagement est composé de haies bocagères moyenne (0-3m de haut) accompagnées d'une prairie.
2. Proposition « c - fermeture et opacité »
3. Proposition « a - semi-ouverture, transparence et percées visuelles ».

SITUATION N°2 : Les habitations surplombent les parcelles de projet, quelques linéaires de haies bocagères filtrent les vues, et des parcelles agricoles mettent à distance le projet.

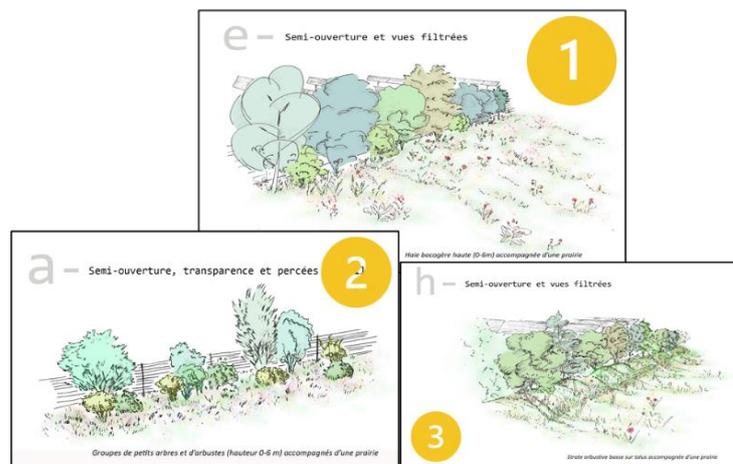
Spontanément, les participants abordent cette deuxième situation avec la volonté de « masquer les panneaux solaires » avec des « arbres hauts » puisque « les habitations surplombent la zone agrivoltaïque ».



Ils soulèvent aussi l'opportunité de « créer des masques intermédiaires » sur les linéaires de haies bocagères déjà présentes. Pour le renforcement de l'existant, les habitants demandent à être sondés pour composer une filtration visuelle en fonction des vis-à-vis avec les habitations.

Pour la composition des haies, les participants souhaitent que « la partie haute soit plus fournie que la partie basse ». Autrement dit, certains proposent que des « vues ponctuelles sur le projet soient conservées au sein des haies intermédiaires ».

Le top 3 des propositions d'aménagement toutes tables confondues :



Pour les 3 propositions d'aménagement préférées, la participation des riverains montre la volonté d'une « semi-ouverture » afin de « casser les perspectives »

Le premier choix confirme que la majorité des participants s'attend à une haie bocagère haute, proposant un masque allant jusqu'à 6m. Ce choix est justifié par la volonté de « filtrer les vues en surplomb ». L'intégration

d'une prairie est aussi fortement attendue puisque la création d'une prairie se retrouve dans toutes les propositions favorites.

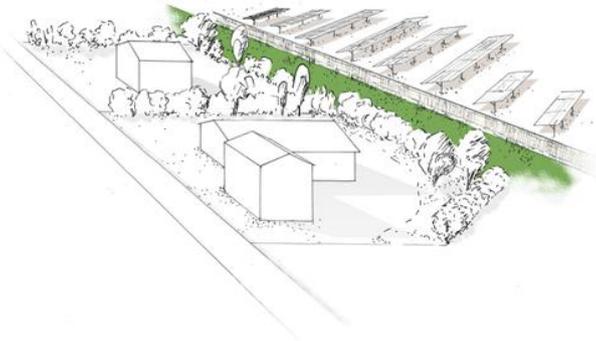
En deuxième position, la solution se démarque par des percées visuelles tout en conservant la hauteur de haies proposée par le premier choix. En complément, une table de participants précise que des haies plus filtrantes peuvent être « plantées proches des maisons ».

Quant à la 3^{ème} solution, elle se distingue par la création d'un talus permettant de « surélever l'aménagement paysager ». D'après les participants, cette butte semble intéressante à condition qu'elle soit « éloignée des habitations ».

Quelle que soit la solution, les riverains présents à l'atelier alertent sur le besoin d'aller rencontrer les riverains concernés pour concevoir l'aménagement au cas par cas sur des situations concrètes, et en fonction de l'exposition des plantations.

SITUATION N°3 : Le projet prend place à proximité immédiate et à l'arrière des habitations

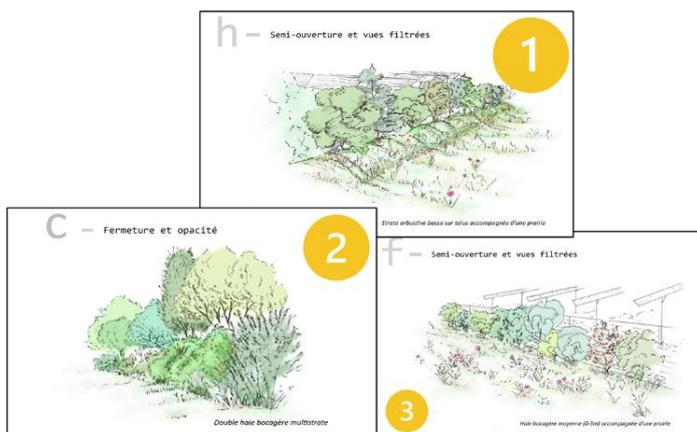
Pour cette 3^{ème} situation d'aménagement, les participants remarquent et commentent « la proximité immédiate du projet avec les habitations ». Cette proximité les amène à échanger sur une « fermeture visuelle » plus ou moins dense.



Ils émettent alors l'idée de créer un masque visuel « autant devant que derrière » la clôture.

Comme pour la situation précédente, la personnalisation du masque végétal par les riverains concernés est évoquée dans le but de répondre aux sensibilités de chacun.

Le top 3 des propositions d'aménagement toutes tables confondues :



Dans cette sélection, la volonté unanime de « filtrer la vue » fait son apparition.

Le premier choix « h - semi-ouverture et vues filtrées » a été sélectionné car l'aménagement comporte la création d'un talus. Pour les participants, il a pour effet de créer une base surélevée pour la plantation des haies, surtout « en hiver lorsque les espèces caduques perdent leur feuillage ».

La deuxième solution désignée, « c - fermeture et opacité », se caractérise par une double haie bocagère multistratée ce qui réaffirme la volonté d'un masque visuel.

En troisième position, la solution f garde des « vues filtrées » tout en proposant des semi-ouvertures. Les tables préférant cette mise en scène paysagère précisent que le choix doit être étudié selon l'envie des habitants concernés.

Malgré tout, la mise en place d'un talus semble être partagée par tous les participants puisqu'il permet d'occulter le projet de manière permanente « été comme hiver ». Une des tables ajoute que le talus ne doit pas avoir de répercussion sur le « ruissèlement des eaux de pluie sur le terrain des riverains ».

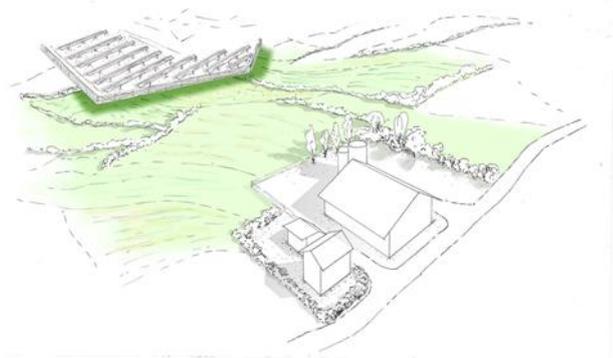
En plus de l'orientation du logement, il a été mis en exergue que le mode de vie des riverains doit être pris en compte dans l'aménagement : « cela dépend si la personne vit à l'arrière de son habitation ». D'après les participants, l'intégration d'une prairie est aussi souhaitée « si le recul [entre l'enceinte du projet et les terrains des habitations] le permet ».

SITUATION N°4 : Les habitations surplombent le projet alors mis à distance par des parcelles agricoles.

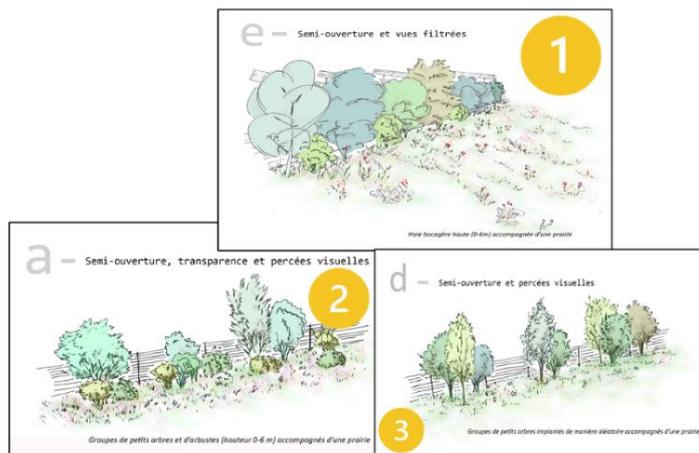
Avec la situation de surplomb des habitations sur le projet, l'ensemble des participants annonce leur souhait de « planter une végétation haute ».

Les propos sont naturellement nuancés par le fait que le projet soit à distance des habitations, les participants demandent alors la création « masques intermédiaire si possible » en prenant pour exemple l'analyse réalisée pour la situation n°2.

Pour certains, l'éloignement proposé par cette quatrième situation d'aménagement n'apporte pas d'éléments différenciants par rapport à la précédente situation.



Le top 3 des propositions d'aménagement toutes tables confondues :



Pour cette situation, le classement proposé par les participants permet d'identifier une tendance à des semi-ouvertures visuelles sur le projet.

La proposition favorite « e – semi-ouverture et vues filtrées » montre la volonté de masquer le plus possible la solution photovoltaïque.

Néanmoins, les participants reconnaissent la difficulté de

créer « une opacité totale » avec un tel point de vue depuis l'habitation illustrée.

Les riverains admettent la préservation de « percées visuelles sur le projet » avec les deux autres solutions élues : « a - Semi-ouverture, transparence et percées visuelles » et « d - Semi-ouverture et percées visuelles ».

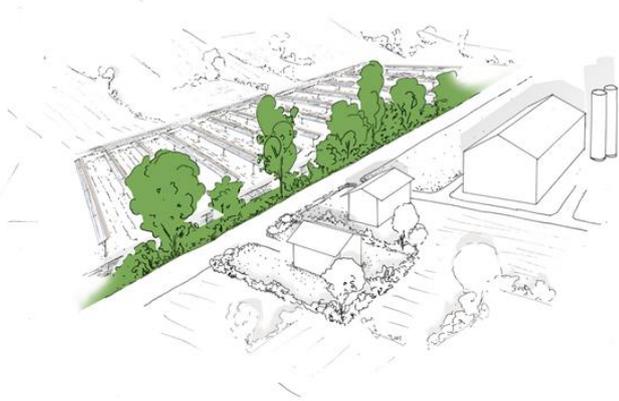
La position finale de ces deux dernières propositions s'explique aussi par la précision suivante : « planter des arbres et arbustes par groupe ». La notion de grappe de plantation permettrait de « casser l'uniformité des panneaux avec de grands arbres » et des compositions paysagères plus basses.

Les riverains précisent même vouloir « mixer les solutions e et a » pour un aménagement asymétrique concernant la hauteur des arbres attendu et permettant des points de vue ponctuels sur le projet agrivoltaïque.

SITUATION N°5 : Le projet est mis à distance des habitations par un axe de circulation fréquenté et une haie bocagère existante filtre les visibilitées.

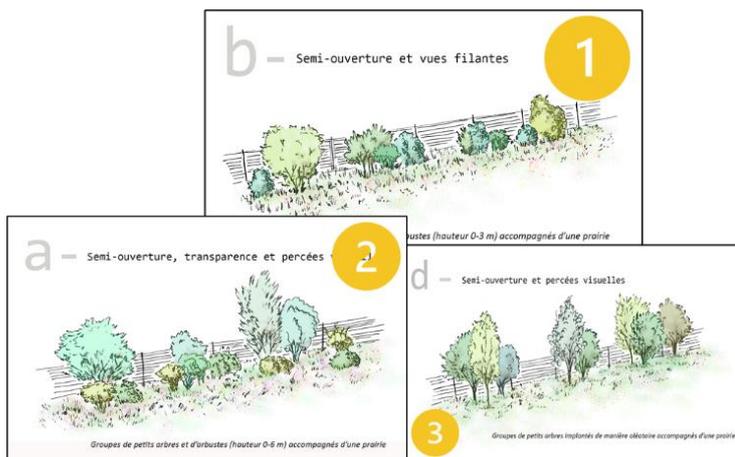
Pour cette 5^{ème} situation, les riverains remarquent spontanément l'existence d'arbres et d'arbustes aux abords de la route et de l'enceinte du projet agrivoltaïque.

En prenant compte la proximité des habitations, les participants introduisent que la plantation de haies hautes ne sera pas nécessaire. Seules des haies basses pourraient venir renforcer les haies existantes.



Certains participants ne voient pas d'inconvénients à créer des zones de prairies pour laisser la pleine visibilité sur le projet solaire et agricole lorsqu'il n'y a pas de co-visibilité avec des habitations.

Le top 3 des propositions d'aménagement toutes tables confondues :



Dans la continuité des premiers échanges partagés, les participants ont choisi de placer en première position la solution d'aménagement « b - semi-ouverture et vues filtrantes ». Elle se caractérise par une prairie et des haies de taille moyenne (0 à 3m) qui s'associeront parfaitement avec la haie bocagère existante.

Les deux autres solutions proposées : « a - semi-ouverture, transparence et percées visuelles » et « d - semi-ouverture et percées visuelles » sont composées de regroupement de plusieurs strates arbustives.

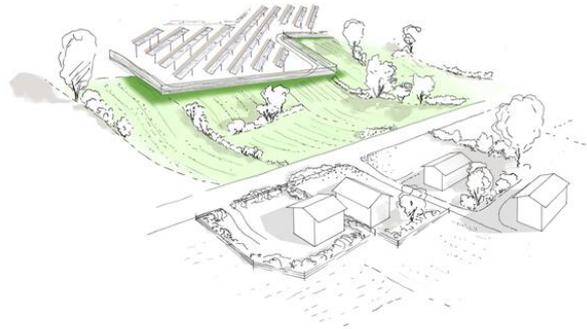
Globalement, le niveau de transparence est le point de différenciation entre les 3 solutions. Cette acception d'un fort niveau de transparence peut s'expliquer par le fait que les participants imaginent venir ajouter des plantations à la végétation existantes.

Cet ajout de plantation est une opportunité de renforcement des haies existantes et abimées. Cependant cette action nécessite de prévoir une bonne « gestion des boisements » tout en favorisant une « gestion naturelle pour la repousse ».

Chacune des solutions comporte une prairie. Lorsque les participants expliquent ce choix, ils indiquent que « l'aspect fleurie des prairies » présentées leur semble une belle mise en valeur des abords du projet.

SITUATION N°6 : Les habitations sont mises à distance du projet par un axe de circulation et des parcelles agricoles mais la situation en surplomb favorise les visibilitées vers le projet.

Pour cette dernière situation d'aménagement, les riverains du projet donnent de manière générale un avis similaire : « on voit moins le projet car les habitations sont en contrebas » grâce à la topographie des lieux.



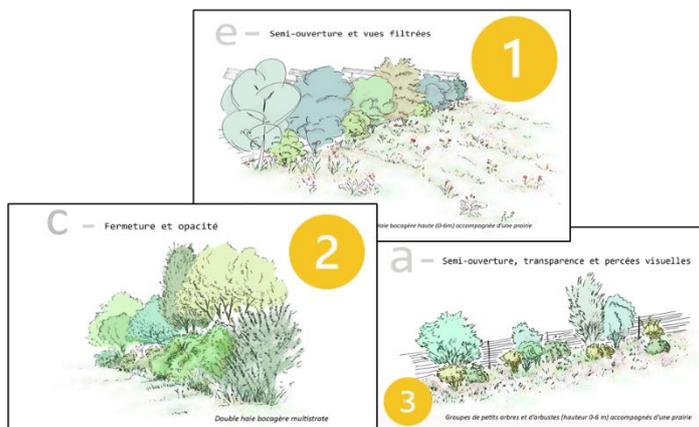
Un participant réfute : « cela dépend aussi de l'orientation du terrain » car « si le terrain est en pente en direction des habitations, il sera tout autant visible ».

A l'instar de ces premières réactions relevées :

- Certains proposent des arbres hauts comme des « chênes verts » ;
- D'autres suggèrent des arbustes en partie basse : ils expliquent que l'ajout d'une végétation haute pourrait impacter une potentielle vue lointaine sur les Pyrénées.

Les participants soulignent, aux bureaux d'études, la nécessité de tenir compte des points de vue reculés. La modification paysagère concerne au-delà des riverains à proximité.

Le top 3 des propositions d'aménagement toutes tables confondues :



Les 3 propositions favorites présentent peu de points en commun sur cette mise en scène.

Le premier choix se porte sur la solution « e - semi-ouverture et vues filtrées ».

Cette solution se présente comme une solution d'équilibre face à la deuxième solution préférée qui suggère un aménagement paysager occultant, et la troisième proposition qui offre

une transparence sur le projet et des percées visuelles.

Malgré les divergences d'avis, les participants s'accordent sur le fait qu' « un talus n'aurait pas sa place dans cette situation ».

Un des participants ajoute qu'il serait bienvenu de « faire participer les riverains concernés » en « renouvelant la méthodologie proposée » lors de cet atelier.

L'insertion paysagère de cette sixième et dernière situation est l'occasion de créer une « rupture visuelle », comme une « ponctuation dans la vue ».

CONCLUSION

L'atelier « insertion paysagère » de la concertation préalable volontaire du projet Terr'Arbouts s'est déroulée dans une ambiance positive et respectueuse entre l'ensemble des participants.

Certains se sont, moins facilement que d'autres, appropriés le jeu du classement des aménagements proposés. Cela s'explique par de fortes attentes sur des mises en situation plus concrètes que celles proposées par les situations génériques.

Toutefois, ce temps de rencontre a rempli son objectif de présenter le travail accompli par les bureaux d'études et plus particulièrement celui des experts paysagistes.

Avant de lancer le temps participatif, les paysagistes ont pu dévoiler les différents paramètres envisageables pour l'intégration du projet dans son environnement. Le but était d'inspirer les participants sur la thématique de l'insertion paysagère.

Des essences d'arbres à la hauteur des arbustes en passant par l'aménagement de grappes de végétaux, toutes les contributions enregistrées et leurs justifications ont été prises en compte pendant cet atelier. Globalement, le travail réalisé a permis de dessiner de grandes tendances d'aménagement afin d'orienter les réflexions à venir des bureaux d'études. De plus, cette concertation a permis de distinguer les attentes fortuites des riverains vis-à-vis du projet, avec, par exemple, l'utilisation de filets biodégradables de protection des plantations contre le gibier.

Entre ruptures visuelles et jeux de transparence, les remarques des riverains montrent aussi la nécessité de mener des actions personnalisées avec les habitants concernés par une co-visibilité. Ainsi des rencontres au cas par cas seront à prévoir sur le territoire du projet pour affiner les aménagements et autres compositions végétales selon les sensibilités et les modes de vie de chacun.

La maîtrise d'ouvrage a confirmé être ouverte à un dialogue continu.

Le projet Terr'Arbouts est une opportunité de renouvellement de la biodiversité, permettant d'inverser la tendance à la réduction des haies sauvages sur le territoire.

Les porteurs de projet insistent sur la volonté de « n'exclure personne » et de créer « un retour de valeur » pour l'ensemble du territoire.

Après un rappel des modalités de participation à la concertation préalable volontaire, les prochains temps annoncés de la concertation sont les permanences en mairies et le dernier atelier sur les « dynamiques territoriales » du projet.

Les participants sont invités à apporter leur contributions complémentaires sur le site internet : www.colidee.com/terrarbouts